

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01654 Numéro SIREN : 521 958 058 Nom ou dénomination : 2R ISOLATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2021 sous le numéro de dépôt 13904

SAS 2R ISOLATION

420 RUE BLAISE PASCAL

77550 MOISSY-CRAMAYEL

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

certifier conforme le président



COGEP

COGEP EVRY

14 RUE DU BOIS SAUVAGE

91000 EVRY

01 69 36 91 48



Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2R ISOLATION** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 3 136 114 euros

Chiffre d'affaires : 5 341 754 euros

Résultat net comptable : 196 180 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à EVRY
Le 22/04/2021

RICHARD HADIDA
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS DE SYNTHESE

COGEP 

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	7 043	2 058	1 594
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	416 074	204 261	211 813	199 440
	Autres immobilisations corporelles	70 525	63 704	6 821	152
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30 380		30 380	30 380
	TOTAL (II)	526 081	275 008	251 073	231 566
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	16 988		16 988	8 100
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 433 573		2 433 573	1 233 116
	Autres créances	76 519		76 519	69 374
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	354 526		354 526	413 231
	Charges constatées d'avance	3 436		3 436	5 366
	TOTAL (III)	2 885 042		2 885 042	1 729 187
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 411 122	275 008	3 136 114	1 960 754

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

30 380

30 380

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	150 080	150 080
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	262 392	55 992
	Résultat de l'exercice	196 180	206 400
	Subventions d'investissement	29 004	5 366
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	830 408	610 590
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	565 445	50 053
	Emprunts et dettes financières divers	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 181 566	715 635
	Dettes fiscales et sociales	547 543	419 250
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 380	41 913
	Autres dettes		122 541
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 305 706	1 350 163
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 136 114	1 960 754
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	196 180,39	206 399,61
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 805 706	1 350 163
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 731	2 998

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 341 754		5 341 754	5 234 017
	Montant net du chiffre d'affaires	5 341 754		5 341 754	5 234 017
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			17 263	44 009
	Autres produits			3	2
Total des produits d'exploitation (1)				5 359 021	5 278 027
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				14 683
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 648 125	1 566 620
	Variation de stock			(8 888)	26 900
	Autres achats et charges externes			2 551 160	2 563 518
	Impôts, taxes et versements assimilés			26 734	28 271
	Salaires et traitements			562 267	501 056
	Charges sociales du personnel			230 873	218 685
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			49 225	50 937
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 473	84
Total des charges d'exploitation (2)				5 060 969	4 970 754
RESULTAT D'EXPLOITATION				298 051	307 274

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		298 051	307 274
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 410	9 810
	Total des charges financières	5 410	9 810
RESULTAT FINANCIER		(5 410)	(9 810)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		292 641	297 464
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 188 2 083	(365)
	Total des produits exceptionnels	4 271	(365)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	29 403	14 336
	Total des charges exceptionnelles	29 403	14 336
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(25 132)	(14 701)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		71 328	76 363
TOTAL DES PRODUITS		5 363 292	5 277 662
TOTAL DES CHARGES		5 167 111	5 071 263
RESULTAT DE L'EXERCICE		196 180	206 400

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de **3 136 114** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **196 180** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2020** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Annexe Covid 19

Etat exprimé en euros

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'entreprise, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

MESURES MISES EN PLACE

Chômage partiel

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées au chômage partiel sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.

Annexe Covid 19

Etat exprimé en euros

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe « emprunt » de la présente annexe.

Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes d'exploitation.

Le remboursement du PGE devrait s'effectuer sur une période restant à déterminer.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

2R ISOLATION
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 150.080 €EUROS

SIÈGE SOCIAL : 420, AVENUE BLAISE PASCAL
77550 MOISSY-CRAMAYEL

R.C.S. MELUN : 521.958.058.

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 09H30

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
ET LE 27 SEPTEMBRE À 09H30
AU SIÈGE SOCIAL :

- **LA SOCIÉTÉ GROUPE SARI**
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 5 000 €EUROS
DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À MOISSY-CRAMAYEL (77550)
420, AVENUE BLAISE PASCAL
IMMATRICULÉE AU R.C.S. DE MELUN SOUS LE NUMÉRO 818 239 923
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SARI AYDIN, GÉRANT-ASSOCIÉ

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aydin SARI qui constate que sont présents à part sa représentante la SARL GROUPE SARI, propriétaire de 65 actions :

- Madame Aklime KAHRIMAN épouse SARI propriétaire de 1 action.
- Monsieur Aydin SARI propriétaire de 1 action.

Seuls actionnaires de la SAS 2R ISOLATION et représentant en tant que tels la totalité des actions.

AS A ↓

APRÈS AVOIR POUR MÉMOIRE EXPOSÉ QUE :

Comme il avait été déjà indiqué, par suite de la réalisation le 25 juin 2018 de la cession des actions par Monsieur et Madame SARI au profit de la société GROUPE SARI, cette dernière est devenue propriétaire de 65 actions de 2.240 €,

- Madame Aklime KAHRIMAN épouse SARI ayant gardé 1 action
- Monsieur Aydin SARI ayant gardé 1 action

Soit les 67 actions composant le capital social de la société 2R ISOLATION.

- Les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Aydin SARI, Président-actionnaire :
- Monsieur Cyrille HERVE, représentant légal de la SAS AUDITIME, elle-même Commissaire aux comptes titulaire de la société, a bien reçu le rapport du Président ainsi que les résolutions proposées par ce dernier aux actionnaires.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions au Président.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le quitus de sa gestion pour ce même exercice au Président.
- L'affectation du résultat de l'exercice.

As

AL

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code commerce.
- Rémunération du Président
- La délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes, approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils leur ont été présentés,

Lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 196.180 Euros.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, en tant que de besoin, les actionnaires prennent acte, par référence à l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

En conséquence, il est donné au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 196.180 Euros de la manière suivante :

• Dotation aux « AUTRES RÉSERVES » soit	0 €
• Distribution de dividendes soit	150.000 €
• La totalité au « REPORT À NOUVEAU » soit (pour mémoire)	46.180 €

SOIT UN TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE :	196.180 €
	=====

AS 2 A

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires constatent que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	DIVIDENDES ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	DIVIDENDES NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
31/12/2019			NÉANT
31/12/2018	60.000 €	60.000 €	NÉANT
31/12/2017	29 641 €	29 641 €	NÉANT

Et décident la distribution des dividendes sur les bénéfices réalisés à hauteur de 150.000 Euros.

Le solde pour mémoire (46.180 €) sera reporté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Tous pouvoirs sont donnés au Président afin de procéder à ladite distribution.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de convention de nature de celle visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prennent acte purement et simplement.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires prennent acte qu'au titre de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2020, Monsieur Aydin SARI, Président en titre de la Société, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

En outre, au titre de l'exercice ouvert le 1^{ER} JANVIER 2021, les actionnaires décident que Monsieur Aydin SARI ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

AS

AA

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires délèguent tant à son Président qu'à son mandataire tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires et le Président et répertorié sur le Registre des décisions des actionnaires.

SARL GROUPE SARI – ACTIONNAIRE
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR AYDIN SARI

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large 'S' and 'A' intertwined, followed by a horizontal line.

MONSIEUR AYDIN SARI
PRÉSIDENT-ACTIONNAIRE

A stylized handwritten signature in black ink, identical to the one above, featuring a large 'S' and 'A' intertwined, followed by a horizontal line.

MADAME AKLIME KAHRIMAN
ÉPOUSE SARI, ACTIONNAIRE

A stylized handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and a final horizontal stroke.

2R ISOLATION

SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 22 mai 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2R ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que

des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Pierre du Perray

Le 17/03/2021

Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes

Emmanuel CUNY

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	7 043	2 058	1 594
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	416 074	204 261	211 813	199 440
	Autres immobilisations corporelles	70 525	63 704	6 821	152
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30 380		30 380	30 380
	TOTAL (II)	526 081	275 008	251 073	231 566
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	16 988		16 988	8 100
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 433 573		2 433 573	1 233 116
	Autres créances	76 519		76 519	69 374
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	354 526		354 526	413 231
	Charges constatées d'avance	3 436		3 436	5 366
	TOTAL (III)	2 885 042		2 885 042	1 729 187
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 411 122	275 008	3 136 114	1 960 754

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

30 380

30 380

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 080	150 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	262 392	55 992
	Résultat de l'exercice	196 180	206 400
	Subventions d'investissement	29 004	5 366
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	830 408	610 590
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	565 445	50 053
	Emprunts et dettes financières divers	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 181 566	715 635
	Dettes fiscales et sociales	547 543	419 250
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 380	41 913
	Autres dettes		122 541
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 305 706	1 350 163
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 136 114	1 960 754
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		196 180,39	206 399,61
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 805 706	1 350 163
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 731	2 998

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 341 754		5 341 754	5 234 017
	Montant net du chiffre d'affaires	5 341 754		5 341 754	5 234 017
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			17 263	44 009
	Autres produits			3	2
Total des produits d'exploitation (1)				5 359 021	5 278 027
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				14 683
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 648 125	1 566 620
	Variation de stock			(8 888)	26 900
	Autres achats et charges externes			2 551 160	2 563 518
	Impôts, taxes et versements assimilés			26 734	28 271
	Salaires et traitements			562 267	501 056
	Charges sociales du personnel			230 873	218 685
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			49 225	50 937
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 473	84
Total des charges d'exploitation (2)				5 060 969	4 970 754
RESULTAT D'EXPLOITATION				298 051	307 274

Compte de Résultat

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 212 rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRAY
 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Siret: 524 570 231 00026
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Etat exprimé en

euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		298 051	307 274
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 410	9 810
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5 410	9 810
RESULTAT FINANCIER		(5 410)	(9 810)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		292 641	297 464
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 188	(365)
	Sur opérations en capital	2 083	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		4 271	(365)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	29 403	14 336
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		29 403	14 336
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(25 132)	(14 701)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		71 328	76 363
TOTAL DES PRODUITS		5 363 292	5 277 662
TOTAL DES CHARGES		5 167 111	5 071 263
RESULTAT DE L'EXERCICE		196 180	206 400

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de **3 136 114** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **196 180** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2020** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Annexe Covid 19

Etat exprimé en euros

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'entreprise, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

MESURES MISES EN PLACE

Chômage partiel

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées au chômage partiel sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.

Annexe Covid 19

Etat exprimé en euros

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe « emprunt » de la présente annexe.

Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes d'exploitation.

Le remboursement du PGE devrait s'effectuer sur une période restant à déterminer.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Société de Commissariat
31, rue de la Mare à Neau
Neau
AUGUSTE DUBREUIL
secrétaire d'administration
que au cours de l'exercice
antérieur une somme de
Sirey - 1904-1905
Membre de la Compagnie Régionale
D9

Nearn
Paris
APR 6920Z
Actuellement de poste à poste
Paris

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2R ISOLATION**

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 449	PF	1 594	PG		PH	7 043
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	157 984	QA	46 276	QB		QC	204 261
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	59 284	QI		QJ	10 199	QK	49 085
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 265	QM	1 355	QN		QO	14 619
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	230 533	QV	47 631	QW	10 199	QX	267 965
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	235 982	ØP	49 225	ØQ	10 199	ØR	275 008

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2R ISOLATION**

CADRE A **ETAT DES CREANCES**

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
DEL'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	30 380	UV	30 380	
DEL'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	2 433 573		2 433 573	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	17 636		17 636	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 032		5 032
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	53 465		53 465
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP	386		386
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS	3 436		3 436	
	TOTAUX	VT	2 543 908	VU	2 543 908	VV
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE				
		VF				

CADRE B **ETAT DES DETTES**

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	7Z				
Autres emprunts obligataires (1)	VG	2 731	2 731		
	VH	562 714	62 714	500 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 181 566	1 181 566		
Personnel et comptes rattachés	8C	21 749	21 749		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	63 380	63 380		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	450 588	450 588	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 828	11 828	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	10 380	10 380		
Groupe et associés (2)	VI	771	771		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	2 305 706	VZ	1 805 706	500 000
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			771

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.